



Bulletin de liaison CGT des salarié-e-s du Notariat

A diffuser aux membres du personnel – Merci

COMPTE RENDU DE LA CPPNI DU 11 JUILLET 2024

La réunion de négociation du 12 juillet 2024 portait sur la formation professionnelle avec la rémunération des apprentis, et le compte épargne temps.

- **La formation professionnelle-la rémunération des apprentis pour signature**, le CSN a accepté d'intégrer une partie des modifications de certaines organisations syndicales dans son projet d'accord sans aucune avancées significatives pour les salariés.e.s. Les propositions de la CGT ont toutes été refusées par le CSN car les rémunérations étaient plus favorables aux apprentis que celles proposées par le CSN et 4 organisations syndicales. Pour la CGT, la rémunération variable en fonction de l'âge de l'apprenti est un principe qui ne se justifie pas. De plus, les niveaux de rémunération nécessiteraient d'être plus élevés, en particulier dans la dernière année du contrat puisque la qualification est alors sur le point d'être acquise. La rémunération devrait être très proche de celle des autres salarié.e.s de l'étude titulaires de la même qualification. Quatre organisations syndicales vont signer l'accord, la CGT ne le signera pas.
- **Le Compte épargne temps**, le CSN a étudié le projet d'accord proposé par une organisation syndicale, il souhaite que le dispositif ne soit pas contraignant pour les offices, il propose de travailler sur une trame légale qui s'articulerait sur 6 thématiques : les modalités de mise en place du CET, la gestion du CET, l'alimentation du CET, l'utilisation et la liquidation et le transfert éventuel du CET.

La CGT a réaffirmé sa position sur ce type de dispositif : les congés ont vocation à être pris et non à être « donnés ou monétisés ». Pour la CGT, la santé et le repos n'ont pas de prix ! Le CET n'a pas vocation à préparer un départ anticipé à la retraite puisqu'il n'est financé que par le salarié lui-même ! Quant aux dons de congés, là encore, ce n'est pas une bonne solution. Ne pas prendre ses congés peut avoir des conséquences sérieuses sur la santé des salariés. Voici quelques impacts principaux :

- **Stress accru** : Le manque de pauses régulières peut augmenter le niveau de stress, ce qui peut mener à l'épuisement professionnel (burnout) et à des troubles de l'anxiété ;
- **Problèmes cardiovasculaires** : Des études montrent que les personnes qui prennent peu de congés ont un risque accru de maladies cardiovasculaires ;
- **Diminution de la productivité** : Le manque de repos peut entraîner une baisse de la concentration et de la productivité, affectant ainsi la performance au travail ;
- **Impact sur la santé mentale** : Ne pas prendre de congés peut également affecter la santé mentale, augmentant le risque de dépression et d'autres troubles mentaux.

Il est donc essentiel pour les salariés de prendre leurs congés pour préserver leur santé physique et mentale.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Notariat »

